



CRÉER LES CONDITIONS DU REBOND

S’inscrivant dans la continuité de l’année 2012, l’économie hexagonale demeure à la peine: PIB en baisse de -0,1 % au 3^{ème} trimestre, consommation en recul pour la troisième fois depuis l’après-guerre, moral des Français et de nos entreprises en berne. Cette panne de croissance nourrit un chômage qui dépasse 10 % de la population active.

Rouages essentiels de notre économie puisqu’ils apportent un cinquième des financements au secteur privé, les différents métiers de l’ASF sont à la fois un reflet avancé de la santé de notre économie et un vecteur de dynamisme économique. Quand ils toussent, c’est que notre économie est grippée. Et en cette fin d’automne, les statistiques témoignent malheureusement de la poursuite d’une contraction de l’activité dans la plupart des domaines, tant dans l’immobilier que dans celui du crédit à la consommation ou bien encore du crédit-bail. Seuls les secteurs de l’affacturage et celui des cautions ont connu en 2013 une croissance de leur activité. Cela signifie globalement moins de croissance et surtout moins d’emplois, à la fois chez nos adhérents mais aussi dans les secteurs dont l’activité dépend des financements octroyés par nos adhérents, automobile et distribution notamment.

L’année 2014 réunira-t-elle les conditions du rebond ? Au-delà des prévisions économiques, qui nous prédisent un timide retour à la croissance, une partie de la réponse réside dans les décisions qui seront prochainement arrêtées par les pouvoirs publics en France comme à Bruxelles.

Nos professions ont besoin d’un cadre réglementaire simple, adapté à leurs spécificités, lisible et prévisible. En 2013, l’ASF aura dépensé une énergie considérable pour expliciter ses positions sur le projet de loi Hamon relatif à la consommation, sur les conditions de transposition en France de la CRD4 avec le nouveau statut des sociétés de financement et sur le détail des mesures d’application de cette même CRD4 qui restent à finaliser à Bruxelles.

Aujourd’hui, plus que jamais, notre économie a besoin de crédit pour redémarrer. Pour cela, il faut que l’idéologie cède le pas au pragmatisme. Que le curseur soit justement positionné entre l’utilité économique et le besoin d’encadrement. Que le choc de simplification administrative qui nous est annoncé se matérialise, afin que nous puissions irriguer l’économie réelle et jouer tout notre rôle au service de l’emploi et la croissance.

C’est dans cet esprit que nous resterons mobilisés et attentifs en 2014 pour que l’utilité économique et sociale de l’ensemble de nos métiers soit plus justement prise en compte.

Je vous adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Philippe Dumont

Sommaire

ACTUALITÉ

P 2 Les pistes de la BCE pour rouvrir les robinets du crédit aux PME

P 3 Le Conseil de l’ASF se déplace à Bruxelles

P 4 à 6 Tableau de bord ASF

P 7 à 21 Congrès conjoint EUROFINAS / LEASEUROPE Rome 2013

VIE DE L’ASF

P 22 à 27 Actualité des Commissions

P 28 Carnet

P 29 Nouveaux membres / Agenda actu

P 30 et 31 Stages ASFFOR



LES PISTES DE LA BCE POUR ROUVRIER LES ROBINETS DU CRÉDIT AUX PME

Lors d'un discours prononcé le 13 novembre dernier, Yves Mersch, membre du Directoire de la Banque centrale européenne (BCE), a exposé à son auditoire les pistes à explorer pour permettre l'accroissement de la distribution de crédits aux PME.

M. Mersch a expliqué que, dans une Europe où « *les petites entreprises dépendent principalement des banques pour se financer* », il faut s'assurer d'une part que les banques ne soient pas indûment empêchées de prêter, et d'autre part revitaliser le marché de la titrisation pour créer un pont entre les PME et les marchés de capitaux à travers les banques.

L'Union bancaire devrait, suivant son raisonnement, contribuer à faciliter l'octroi de prêts en réduisant le coût du refinancement. En faisant la lumière sur les bilans de banques totalisant 85% des actifs du secteur bancaire, la supervision unique devrait permettre d'accélérer leur assainissement et la résolution des établissements non viables. En parallèle, l'examen des bilans à l'échelle de la zone euro rendra nécessaire le développement de définitions plus harmonisées, qui permettront aux investisseurs de mieux comparer la santé des banques de la zone euro. M. Mersch considère par ailleurs que l'existence d'une autorité supranationale rassurera les investisseurs quant aux différences de qualité entre les superviseurs nationaux, tandis que l'établissement d'un mécanisme de résolution unique

assorti d'un fonds européen isolera l'appréciation du risque propre à chaque établissement de l'appréciation du risque souverain de son Etat. Considérant toutes ces évolutions, la BCE conclut que l'union bancaire devrait renforcer la confiance des investisseurs dans les banques européennes et réduire le coût de leur refinancement.

Mais ces réformes seront longues à faire ressentir leurs effets. Comment donc mobiliser plus rapidement des financements ? « *En renforçant les marchés de capitaux à travers la titrisation* » propose le Luxembourgeois. La BCE juge en effet « *irréaliste de s'attendre à ce que les PME puissent largement emprunter à des investisseurs non bancaires* », du fait des exigences en matière d'informations à fournir et des contraintes de gestion du risque pour le prêteur. L'implication des banques reste donc nécessaire. Or, si aux Etats-Unis, la titrisation a été mal utilisée, il faut noter qu'en Europe, le taux de défaut est resté faible depuis le début de la crise. Pour autant, le marché de la titrisation est aujourd'hui anémique. Sa revitalisation passe notamment, selon M. Mersch, par une révision du traitement réservé à ces produits dans Bâle III et Solvabilité II qui décourage tout investissement des banques et assurances sur ce marché.

■ **SÉBASTIEN COMMAIN** 19/11/13



Alain LASSERON, Délégué Général adjoint de l'ASF avec François-Xavier LEBRAS (Commission européenne) et Frédéric HACHE (Finance Watch)



Michel COTTET, Trésorier de l'ASF et Directeur Général de la SIAGI, et Jean-Pierre AUDY (Président de la délégation française du groupe PPE au Parlement européen)



Intervention de Michaël THOM (Commission européenne DG MARKT)



Intervention de Cédric JACQUAT, Commission européenne DG MARKT

LE CONSEIL DE L'ASF SE DEPLACE A BRUXELLES

Au cœur des préoccupations européennes : rencontres avec des personnalités et députés parlementaires

C'est désormais un fait avéré peut-être même en passe de devenir une tradition : le temps est gris et pluvieux chaque fois que l'ASF tient son Conseil à Bruxelles. Ce fut encore le cas le 28 novembre dernier pour la troisième année consécutive.

Au programme, outre la tenue du Conseil relative à la vie de l'ASF et de ses adhérents, des interventions sur les sujets européens du moment avec des invités compétents membres des différentes instances européennes.

Se sont ainsi succédé dans la matinée, **Cédric Jacquat** (Policy officer de l'unité Politique des services financiers, relations avec le Conseil à la Direction Marché intérieur et Services de la Commission européenne) venu nous parler de l'agenda de la réforme financière avant et après l'échéance électorale de 2014 et des récents développements sur le Shadow banking et **Michael Thom** (responsable des politiques Banques et conglomérats financiers à la Direction Marché intérieur et Services de la Commission européenne) venu évoquer un élément central du dispositif CRD/CRR4 : la liquidité et ses déclinaisons (actifs liquides et standards techniques de l'EBA notamment). Sur ce sujet très attendu, les membres du Conseil n'ont pas manqué de réclamer des adaptations aux financements spécialisés tels que l'affacturage ou encore le crédit automobile.

Puis vint le déjeuner auquel avaient bien voulu participer des parlementaires européens tels que **Jean-Pierre Audy** (Président de la délégation française du groupe PPE, membre de la commission ITRE et suppléant de la commission ECON), des représentants de la Représentation permanente

de la France auprès de l'Union européenne comme **Benoit de la Chapelle Bizot**, **François-Xavier Lebras** pour la Commission européenne mais également **Frédéric Hache** pour la fameuse ONG, Finance Watch.

Cette rencontre fut l'occasion de rappeler les spécificités des métiers spécialisés représentés à l'ASF et de discuter à bâtons rompus des différents sujets en cours : MIF2, IMD2, CCD, Shadow banking...

Ces sujets importants ont permis aux membres du Conseil présents d'exposer dans une courte présentation introductive leurs préoccupations dans un climat détendu.

Dans l'après-midi, l'intervention de **Benoit de la Chapelle Bizot** (ministre-conseiller pour les affaires financières et monétaires à la Représentation permanente de la France) a permis de dresser un état d'avancement des sujets importants pour l'ASF mais aussi à venir avec la présidence du Conseil qui échoit à la Grèce le 1^{er} janvier 2014. Il a également été beaucoup question des futures élections européennes dans un contexte de crise économique et sociale et de montée des nationalismes. Comment s'y préparer ?

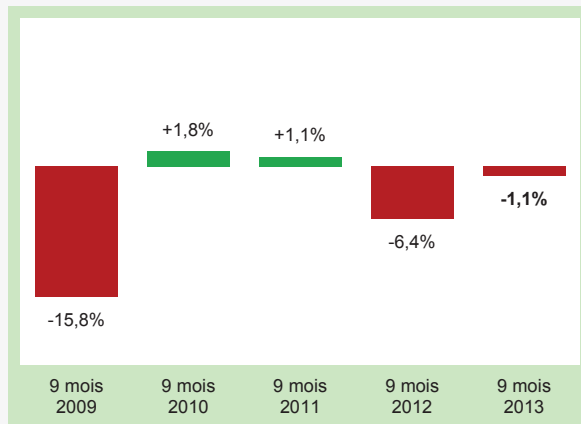
Cette journée « européenne » s'est ensuite achevée sur des échanges informels mais néanmoins instructifs et rendez-vous fut pris pour l'année prochaine avec une consigne : port du parapluie, obligatoire !

Tableau de bord ASF L'activité des établissements spécialisés au cours des neuf premiers mois de 2013

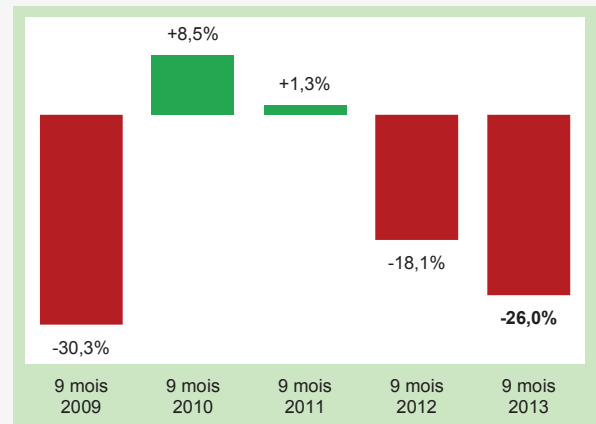
Malgré le léger mieux enregistré durant l'été, l'activité des établissements spécialisés est très dégradée sur les neuf premiers mois de 2013 par rapport à la même période de l'année précédente.

Le financement des particuliers**Le crédit à la consommation**par les établissements spécialisés : **-1,1%**

Variation annuelle de la production des 9 premiers mois de l'année

**Le financement du logement**par les établissements spécialisés : **-26%**

Variation annuelle de la production des 9 premiers mois de l'année



Sur les **neuf premiers mois** de l'année, la production des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation (**25,6 Mds d'euros**) se contracte de **-1,1%** en variation annuelle après -6,4% pour la même période de l'année précédente. Après une baisse de -2% au premier semestre, l'ensemble de la production marque un très léger ressaut durant l'été (+0,7%) mais seul le secteur des prêts personnels enregistre une hausse sur cette période. Le niveau d'activité des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation continue d'être très faible, puisqu'à fin septembre la **production cumulée des douze derniers mois** était inférieure de **-22,1%** par rapport au point haut atteint en **septembre 2008**.

- Par rapport à la même période de l'année 2012, les financements de **biens d'équipement du foyer** (électroménager, équipement multimédia, meubles...) sont en repli de -7,5% au troisième trimestre 2013 après -3,4% au premier semestre, soit un recul de **-4,7%** sur les **neuf premiers mois** de l'année à **2,1 Mds d'euros**.
- Avec une baisse de -1% en variation annuelle au troisième trimestre et un repli de -5% au premier semestre 2013, les financements de **voitures particulières neuves** (par crédit classique et location avec option d'achat) enregistrent, avec **4,1 Mds d'euros**, un recul de **-3,8%** sur les **neuf premiers mois** de 2013.
- Au troisième trimestre 2013, les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** sont en quasi-stagnation (-0,2%) après s'être contractées de -3,4% au premier semestre, soit une évolution négative sur les **neuf premiers mois** de l'année de **-2,4%** à **8 Mds d'euros**.
- Les **prêts personnels** progressent de +4,3% au troisième trimestre après +2,3% au premier semestre, soit une hausse de **+2,9%** sur les **neuf premiers mois** de 2013 à **8,1 Mds d'euros**.

Neuvième trimestre consécutif de recul pour les opérations de financement du logement réalisées par les établissements spécialisés qui enregistrent durant l'été une baisse de la production de -15,6% en variation annuelle. Au premier semestre, les nouveaux financements s'étaient déjà contractés de -30,5% par rapport à la même période de l'année précédente, soit une chute de l'activité de **-26%** sur les neuf premiers mois de 2013 à **6,2 Mds d'euros**. La baisse de l'activité est telle que **la production des trois premiers trimestres 2013 représente moins de la moitié de celle des neuf premiers mois de 2008**.

On rappelle que la part de ces financements spécialisés dans le total du financement du logement est de moins de 15%.

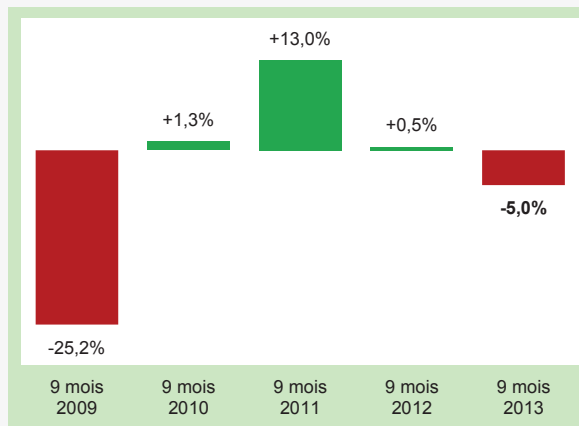
Tableau de bord ASF

L'activité des établissements spécialisés au cours des neuf premiers mois de 2013

Le financement des entreprises et des professionnels

Les financements locatifs d'équipement
par les établissements spécialisés : **-5%**

Variation annuelle de la production des 9 premiers mois de l'année



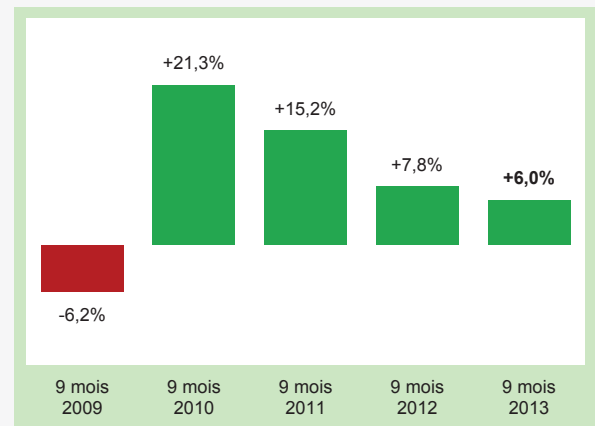
Les investissements en location de matériels, qui représentent la quasi-totalité de l'activité dans le secteur du financement des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels (matériel de transport, biens d'équipement, matériel informatique,...), marquent une baisse de **-5%** sur les neuf premiers mois de l'année contre une légère hausse de +0,5% pour la même période de 2012. Le rythme de dégradation de l'activité s'est atténué au cours des trimestres de 2013 : de -7,9% au premier trimestre (par rapport à la même période de l'année précédente) à -4,2% au printemps et -3,1% à l'été. Avec un montant de **15,5 Mds d'euros**, la production cumulée des trois premiers trimestres de 2013 est inférieure de près de -17% à celle des neuf premiers mois de 2008 (période d'avant-crise).

Les opérations de location avec option d'achat se contractent de -4,9% par rapport aux neuf premiers mois de 2012 avec 8,7 Mds d'euros, dont **-5,4%** pour les opérations de **crédit-bail mobilier stricto sensu**¹ (**7,3 Mds d'euros**). Les opérations de location sans option d'achat (location financière et location longue durée) reculent de -5,2% à 6,9 Mds d'euros.

Une part modeste des financements d'équipement s'effectue en outre sous forme de **crédits d'équipement classiques** (**2,4 Mds d'euros** au cours des neuf premiers mois de l'année)².

¹ Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

² L'évolution de ces financements est marquée par des variations de grande amplitude, la modestie des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant – relativement – important.

L'affacturage³
par les établissements spécialisés : **+6%**Variation annuelle de la production⁴ des 9 premiers mois de l'année

Le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturage au troisième trimestre 2013 est, avec 48 Mds d'euros, en hausse de +8,9% par rapport à la même période de l'année précédente. C'est là un taux de croissance bien supérieur à celui enregistré au premier trimestre (+2,7% en termes de variation annuelle) ainsi qu'au printemps (+6,3%).

Ce **net affermissement infra-annuel de l'activité** ne parvient pourtant pas à inverser, sur les **neuf premiers mois de l'année**, la **tendance au ralentissement** perceptible depuis trois ans : **+6%** cette année par rapport aux neuf premiers mois de 2012, après +7,8% et +15,2% les deux années antérieures. Seule l'analyse en termes d'année mobile sur la base de la production cumulée des quatre derniers trimestres permet de déceler dans les évolutions récentes les **prémices d'une stabilisation**.

■ MV / FLE

³ On rappelle que l'**opération d'affacturage** consiste en un transfert de créances commerciales (factures) de leur titulaire à un factor (la société d'affacturage) qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. La technique de l'affacturage propose **trois services** : le **financement** (sans attendre l'arrivée à échéance des créances, le client peut percevoir en fonction de ses besoins, et dans des délais très courts - moins de 48 heures -, tout ou partie du montant des factures transférées) ; le **prévention des risques** et la garantie contre les impayés (le factor propose aux entreprises de les prémunir contre tout risque de défaillance de leurs clients) ; le **gestion du compte clients** (le factor se charge de tous les aspects de cette gestion : tenue des comptes, identification et affectation des paiements, recouvrement amiable, pré-contentieux et contentieux des factures). Les **sociétés d'affacturage**, établissements de crédit spécialisés, sont toutes regroupées au sein de l'**Association française des sociétés financières (ASF)**.

⁴ Pour l'affacturage, la notion de production correspond au montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturage (hors opérations de « floor plan » et de forfaitage).

Tableau de bord ASF

L'activité des établissements spécialisés au cours des neuf premiers mois de 2013

Données chiffrées complètes

L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2013 (financement de l'équipement, financement du logement, affacturage)						
PRODUCTION - MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS -	Rappel 1er semestre 2013	Variation 2013 / 2012	3ème trimestre 2013	Variation 2013 / 2012	9 premiers mois 2013	Variation 2013 / 2012
1. Equipement des entreprises et des professionnels	12 021	-1,8%	5 886	-0,1%	17 906	-1,2%
. Financements par crédit classique (1) (2)	1 668	+35,8%	699	+29,8%	2 367	+34,0%
. Financements par location de matériels	10 353	-6,0%	5 187	-3,1%	15 539	-5,0%
. Location avec option d'achat	5 772	-6,4%	2 894	-1,7%	8 666	-4,9%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	4 837	-6,8%	2 465	-2,6%	7 303	-5,4%
. Autres opérations de LOA (3) (voitures particulières)	935	-4,6%	429	+4,0%	1 364	-2,1%
. Location sans option d'achat (4) (5)	4 581	-5,3%	2 292	-4,9%	6 873	-5,2%
. Location financière	2 436	-4,6%	1 230	-6,4%	3 666	-5,2%
. Location longue durée	2 145	-6,2%	1 062	-3,2%	3 207	-5,3%
2. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)	17 301	-2,0%	8 299	+0,7%	25 599	-1,1%
. Financements par crédit classique	15 824	-2,4%	7 649	+0,3%	23 474	-1,5%
. Financements affectés	5 055	-6,0%	2 312	-3,3%	7 367	-5,1%
. Financements d'automobiles	3 128	-6,5%	1 449	-1,2%	4 577	-4,9%
. Financements d'automobiles neuves	1 669	-11,9%	762	-6,8%	2 431	-10,4%
. Financements d'automobiles d'occasion	1 459	+0,6%	688	+5,8%	2 146	+2,2%
. Financements affectés hors automobile	1 927	-5,2%	863	-6,5%	2 790	-5,6%
. Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer	1 460	-3,4%	657	-7,5%	2 118	-4,7%
. Autres biens et services	467	-10,3%	205	-3,2%	672	-8,2%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	5 327	-3,4%	2 717	-0,2%	8 043	-2,4%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	5 443	+2,3%	2 620	+4,3%	8 063	+2,9%
. Financements par location (6)	1 476	+2,2%	649	+6,2%	2 126	+3,4%
3. Financement du logement par les établissements spécialisés (7)	4 096	-30,5%	2 144	-15,6%	6 240	-26,0%
4. Affacturage (8)	95 060	+4,5%	48 016	+8,9%	143 076	+6,0%

Remarque : Les chiffres concernant 2012 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er octobre 2013. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Hors crédits-stocks et assimilés.

(2) L'évolution des financements de l'équipement des entreprises et des professionnels par crédit classique est marquée par des variations de grande amplitude, la modeste des chiffres les rendant dépendants d'opérations ponctuelles de montant - relativement - important.

(3) LOA : Location avec Option d'Achat.

(4) NB : Il s'agit de l'activité consolidée des établissements de crédit spécialisés (adhérents ASF) et des sociétés, non établissements de crédit, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(5) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.

- Les opérations de longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(6) Financements automobiles par location avec option d'achat (LOA) pour la quasi-totalité.

(7) Les chiffres du financement du logement comprennent notamment les financements acquéreurs classiques.

(8) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.



CONGRÈS CONJOINT EUROFINAS / LEASEUROPE

Rome 2013

Après la France en 2012, c'était l'Italie qui accueillait cette année le 16^{ème} congrès commun Eurofinas / Leaseurope qui s'est tenu à Rome les 10 et 11 octobre 2013. Il a réuni une assistance toujours nombreuse et de très grande qualité, avec 500 congressistes professionnels, accompagnés ou non, venus aussi profiter du charme de Rome.

Les pays représentés sont essentiellement européens, mais le Maroc, qui est membre correspondant des deux fédérations, est un participant fidèle, ainsi que le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis etc.

L'organisation du congrès conjoint en sessions parallèles, permet aux associations qui sont membres à la fois d'Eurofinas et de Leaseurope de suivre l'ensemble des débats ; c'est le cas de l'ASF qui est une des rares associations nationales ayant regroupé l'ensemble des financements spécialisés au sein d'une seule association. Les moments de convivialité sont également précieux car ils donnent aux participants l'occasion de faire connaissance, de se retrouver et d'échanger entre eux de manière professionnelle mais aussi informelle. C'est particulièrement utile, dans le contexte post crise qui est le nôtre, de comparer les initiatives réglementaires nationales des différents pays.

Le congrès a été ouvert cette année par Luca Cordero di Montezemolo, président de Ferrari, dont 50 % des voitures sont vendues en leasing, et qui nous a toutes et tous fait rêver avec une vidéo et un discours très efficaces !

Les conférences et les débats qui ont suivi ont permis de montrer des exemples concrets d'innovations réussies, d'établir des comparaisons utiles et d'échanger autour de bonnes pratiques, dans un environnement économique et réglementaire incertain, fortement impacté par les règles de Bâle III en cours de transposition au niveau européen dans la CRR/CRD4.

Les principales préoccupations portent sur les conditions d'exercice des activités spécialisées, notamment en Europe, dans un contexte de faible croissance et de contraintes tant au niveau de la liquidité que des fonds propres. La satisfaction du consommateur/client est au centre de toutes les préoccupations.

L'année prochaine, c'est l'Espagne qui reçoit, avec un congrès qui se tiendra à Barcelone les 9 et 10 octobre 2014.



LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION À LA CROISÉE DES CHEMINS

Intervention de Philippe Dumont, Directeur Général
de CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE

Aperçu de l'état du marché du crédit à la consommation en Europe : contraction de l'activité dans les pays de l'Union européenne, avec de fortes disparités géographiques.

Les encours de crédit à la consommation sont en baisse depuis 2008 (-8,8 % sur les quatre dernières années, soit 100 Mds€ de manque à gagner pour la profession). Entre 2011 et 2012, le montant des opérations en cours en crédit à la consommation a reculé de 1,9 %, pour atteindre 1 056 Mds€ à fin 2012. Ce recul est plus marqué en Europe de l'Est et Europe Centrale (-4,4 %) avec 70 Mds€ d'encours, et en Europe du Sud où il atteint -3,2 % avec 376 Mds€ d'encours, soit 35 % du total des encours dans l'UE, qu'en Europe du Nord (-0,8 %) avec 610 Mds€ d'encours (58 % du total des encours en Europe).

Quant à la production de nouveaux crédits (prêts personnels et financement automobile), après une baisse importante à compter de 2007 (-7,4 % en un an), une stabilisation est constatée depuis 2009 à un niveau relativement élevé.

Le marché du crédit à la consommation est impacté également par un marché automobile très perturbé depuis 2007. Pour la période 2007-2012, le nombre d'immatriculations de nouveaux véhicules en Europe a baissé de près de 22 %. Pour le 1^{er} semestre 2013, ce nombre est en baisse de 6,4 % par rapport à la même période de l'année précédente. Néanmoins, grâce au secteur du financement de voitures d'occasion qui se porte mieux, le marché automobile s'est stabilisé depuis 2009 avec 62 Mds€ de production de nouveaux crédits en 2012¹.

■ PN

¹ Données Eurofinas

Dans le contexte actuel, les établissements spécialisés en crédit à la consommation en France doivent faire face :

- à une situation économique dégradée,
- à une réglementation de plus en plus contraignante,
- à de nouvelles contraintes financières (impact notamment des règles de Bâle III et de la directive CRD4),
- aux nouvelles attentes des consommateurs,
- au développement des nouvelles technologies.

La situation économique en Europe tend à se stabiliser. Une légère augmentation de la croissance au niveau européen est attendue en 2014.

La réglementation européenne sur le crédit à la consommation, en constant alourdissement depuis quelques années, introduit des exigences de plus en plus contraignantes pour les professionnels. Actuellement, plusieurs textes pouvant impacter le business model des établissements sont en cours de discussion (révision de la directive intermédiation en assurance ; révision de la directive sur les services de paiement ; règlement sur la protection des données personnelles, consultation sur le shadow banking).

A ces règles s'ajoutent les mesures adoptées au niveau national. La transposition de la directive européenne sur le crédit à la consommation de 2008 a été notamment l'occasion pour le législateur français d'introduire de nouvelles exigences en plus de celles prévues par le texte européen (réforme de l'usure,...). Cependant, une accumulation de la réglementation, ayant pour objectif de protéger le consommateur, pourrait aboutir à le déresponsabiliser. Il est donc nécessaire de **trouver un équilibre entre le renforcement des règles en matière de crédit à la consommation et la protection du consommateur.**

Par ailleurs, la mise en place des nouvelles exigences de Bâle III/CRD4 (renforcement du capital réglementaire, nouvelles exigences en matière de liquidité,...) risque de conduire les établissements spécialisés à diversifier leur sources de financement.

Au vu de ces éléments, le crédit à la consommation devient **une activité de moins en moins attractive** qui devra se développer sur un terrain de plus en plus instable.

Dans cet environnement instable, nous assistons à des changements dans le comportement des consommateurs et à l'émergence de nouveaux modes de consommation.

Le consommateur réalise de plus en plus souvent ses achats sur internet (e-commerce) ou à partir de son téléphone mobile (m-commerce).

Se développent également les achats entre particuliers (achats malins, achats de produits d'occasion) ainsi que l'économie de partage (co-voiturage,...).

Les consommateurs, mieux informés et plus exigeants vis-à-vis du prêteur, sont à la recherche d'un service disponible à tout moment (24h/24 et 7jours/7).

Pour répondre aux nouvelles attentes de leurs clients, les établissements spécialisés doivent adapter leur offre commerciale et être capables de proposer un service personnalisé et de grande valeur. Une meilleure connaissance du client et la capacité de pouvoir s'adapter à ses attentes améliorerait sa satisfaction et de ce fait sa confiance dans le crédit à la consommation.

Des travaux sont en cours au sein de plusieurs établissements de la Place pour développer des solutions de signature électronique sécurisée permettant de dématérialiser la procédure de souscription d'un contrat de crédit à la consommation notamment sur le lieu de vente.

Parallèlement à la dématérialisation des procédures utilisées, se développent de nouveaux services de paiement en ligne.

En conclusion, **les réponses apportées par la profession sont les suivantes :**

- **optimiser les dépenses et les ressources disponibles** par la mise en place de process efficaces et une maîtrise du coût du risque,
- **communiquer sur les nouvelles contraintes réglementaires,**
- **rééquilibrer le bilan en diversifiant sa gamme de produits (produits d'épargne, titrisation),**
- **s'assurer de la satisfaction des clients,**
- **investir dans les nouvelles technologies.**

■ PN

Les dernières tendances en matière de protection du consommateur

En préambule, Christian Brandt, Directeur général, Danish Finance & Leasing Association indique qu'une réflexion est en cours au niveau du Parlement et de la Commission européenne sur l'opportunité de **réviser la directive crédit à la consommation**.

La Commission européenne doit publier d'ici la fin de l'année une analyse de la façon dont la directive a été transposée dans les différents Etats membres ainsi que des dispositions à amender ou des propositions de nouveaux axes de réglementation. A ce stade, aucun document n'est paru. Seules quelques pistes de réflexion ont été avancées par la Commission. La révision de la DCC pourrait couvrir le surendettement, le délai de rétractation, le crédit en ligne, l'efficacité de la fiche d'informations standardisée, les intermédiaires de crédit sur le lieu de vente,...

Des réflexions sont également en cours sur le surendettement des ménages en Europe. Une étude élaborée par la Commission européenne devra proposer une définition commune du surendettement, faire un état du niveau d'endettement en Europe et des types de ménages susceptibles d'avoir des difficultés financières, préciser les causes (accidents de la vie notamment) et les conséquences d'un endettement excessif et faire des propositions de mesures de prévention du surendettement.

A la question de savoir quelles mesures prévues par la DCC sont les plus protectrices pour le consommateur, les personnes présentes dans la salle considèrent à 35 % qu'il s'agit de l'information précontractuelle standardisée, à 37 % de l'obligation d'évaluer la solvabilité des emprunteurs et à 17 % du remboursement anticipé.

■ PN

Echange de vues entre le régulateur et des représentants des consommateurs et des professionnels sur les tendances en matière de protection du consommateur et sur l'évolution du paysage réglementaire

Dirk Haubrich, Head of Consumer Protection and Financial Innovation, EBA

Enrico Lodi, General Manager, Credit Bureau Services, CRIF & Vice President, ACCIS

Mick McAteer, Chairman, Financial Services User Group

François Langlois, Head of Legal and Compliance, BNP Paribas Personal Finance

Dirk Haubrich fait un point sur les missions de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et sa place au sein du système européen de supervision financière.

La principale tâche de l'ABE est de fournir un ensemble unique de règles prudentielles harmonisées destinées aux établissements financiers dans toute l'UE, qui contribuera à créer des conditions de concurrence équitables et qui offrira une protection élevée aux déposants, aux investisseurs et aux consommateurs.

L'Autorité joue un rôle important dans la promotion de la convergence des pratiques de surveillance, afin de garantir une application harmonisée des règles prudentielles. Elle est chargée d'évaluer les risques et vulnérabilités dans le secteur bancaire européen, notamment à l'aide de rapports

d'évaluation des risques réguliers et de simulations de crises paneuropéennes.

L'ABE joue également le rôle d'organe consultatif indépendant auprès du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Enfin, l'Autorité fait partie du système européen de surveillance financière (SESF), qui est constitué de trois autorités de surveillance: l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP).

A la question de savoir quelle doit être la priorité du superviseur lors d'un contrôle, 73% des personnes présentes dans la salle considèrent qu'il s'agit de la transparence des produits en termes de prix notamment. ●●●

François Langlois, Head of Legal and Compliance, BNPPPF

François Langlois présente l'activité de BNPPPF, acteur majeur sur le marché du crédit à la consommation en France. Il indique que BNPPPF, comme le reste de la profession, a été très affectée par la crise financière ainsi que par l'augmentation des contraintes réglementaires en France depuis quelques années². En effet, la transposition de la DCC en France a été initiée avant la crise financière alors que ses effets se sont produits après. L'adoption des textes d'application avait pris du retard de sorte que certaines dispositions n'ont pas encore eu leur plein effet en droit national. De plus, aujourd'hui, un projet de loi visant à réglementer davantage le crédit à la consommation est en cours de discussion au Parlement et plusieurs mesures prévues sont pénalisantes pour la profession.

Une révision de la DCC est donc prématurée à ce stade, le délai de 5 ans prévu par la DCC étant extrêmement court.

Les contraintes réglementaires auraient pour effet d'augmenter le coût du risque pour les établissements spécialisés, ce qui pourrait se traduire par une hausse des taux d'intérêt proposés aux consommateurs et une restriction de l'accès au crédit pour certaines catégories de consommateurs.

Enfin, la mise en place d'un Registre national des crédits aux particuliers recensant les crédits à la consommation souscrits par les consommateurs a pour vocation de faciliter l'accès au crédit. Ce nouveau dispositif, prévu par le projet de loi relatif à la consommation en cours de discussion au Parlement, aurait également pour objet de prévenir le surendettement.

Enrico Lodi, General Manager, Credit Bureau Services, CRIF & Vice President, ACCIS

Enrico Lodi présente les avantages des fichiers de crédit (positifs et négatifs) pour le consommateur. Il est vice-président de l'ACCIS, Association de droit belge qui regroupe actuellement 42 centrales de crédit dans 32 pays dans le monde.

ACCIS est activement impliquée dans la mise en œuvre de la directive sur le crédit à la consommation (DCC) et suit les discussions sur le projet de règlement en matière de protection des données personnelles et la directive crédit hypothécaire.

Mick McAteer, Chairman, Financial Services User Group

Pour assurer une représentation des utilisateurs dans le processus d'élaboration des règles européennes, la Commission européenne a mis en place un groupe d'experts en matière de services financiers (FSUG - Financial Services User Group). Ce groupe compte 20 membres parmi lesquels des consommateurs, des investisseurs, des micro-entreprises et des universitaires. Il a travaillé notamment sur les moyens de lutter contre le surendettement. Parmi les solutions évoquées se trouvent l'opportunité de réguler l'offre de crédit et l'amélioration de l'éducation budgétaire des consommateurs. Sur ce dernier point, Mick McAteer considère que l'éducation budgétaire n'est pas la solution au surendettement des ménages. Pour lui, il y a un risque de déplacement de la responsabilité du prêteur vers le consommateur, qui n'est pas souhaitable.

A la question de savoir quels sont les outils qui permettent de prévenir plus efficacement le surendettement, 44 % des personnes présentes dans la salle répondent qu'il s'agit de l'éducation financière.

■ PN



² La production annuelle des spécialisés a reculé de plus de 20% en 4 ans pour passer de 45 milliards à 35 milliards d'euros. Ce sont ainsi 10 milliards d'euros, soit 0,9% de la consommation des ménages, qui manquent chaque année à la consommation. Par ailleurs, plus de 2 000 emplois ont été détruits au sein des établissements spécialisés. D'autres plans sociaux sont annoncés, tant dans ce secteur que dans celui de la distribution (données ASF)

FINANCEMENT AUTOMOBILE : DÉVELOPPER UNE APPROCHE DURABLE

Intervention de **Brendan Gleeson** : Vice-président exécutif, **White Clarke Group**

Evolution du comportement des consommateurs :

L'accès à internet et son utilisation sont largement répandus au sein de l'UE. Le pourcentage des ménages disposant d'une connexion internet a augmenté dans tous les Etats membres entre 2006 et 2012, même si les écarts restent importants, en passant de 30 % en 2006 à 72 % en 2012³.

L'utilisation d'internet sur mobiles est devenue populaire grâce au succès des smartphones et des tablettes numériques.

Aujourd'hui, les internautes utilisent internet non seulement pour envoyer et recevoir des e-mails ou rechercher des informations, mais également pour publier des messages sur les réseaux sociaux (Facebook notamment), faire des achats ou utiliser les services bancaires en ligne.

En conséquence, les attentes des consommateurs sont en train de changer. Mieux renseignés, ils sont à l'affût d'informations accessibles partout, tout le temps et en temps réel. Concernant le financement automobile par exemple, 94 % d'entre eux se renseignent sur internet avant d'aller en magasin. La nouvelle génération née entre 1980 et 2000 appelée encore génération « credit friendly » est la plus impactée par cette vague d'innovation qui pousse les établissements spécialisés à modifier leur business model.

■ PN



³ Données Eurostat

Echange de vues entre les leaders sur le marché européen sur ce qu'ils considèrent être les principaux défis pour la profession et sur la façon dont le nouvel environnement affecte les relations avec leurs clients

David Batteley, Directeur Financier de Jaguar Land Rover Financial Services

Erhard Paulat, Vice-Président exécutif de GM Financial International Operations pour R-U, Suède, Allemagne, Autriche et Suisse

Gianluca Soma, Directeur adjoint du Département international Banque de détail, Société Générale

L'accent est mis sur la façon de développer une approche durable dans un environnement toujours instable avec des clients qui n'ont pas les mêmes attentes.

David Batteley indique que concernant l'industrie automobile, aucune reprise de l'activité n'est attendue pour la zone Europe, Moyen Orient et Afrique. Les opportunités de développement se trouvent plutôt du côté des marchés émergents (prévisions d'augmentation du PIB en 2014 pour le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine⁴). Les ventes de voitures neuves se stabilisent sur les marchés matures alors qu'elles sont en plein essor sur les marchés émergents.

Les marchés matures se caractérisent notamment par une concentration de l'activité sur le financement de voitures d'occasion et de flottes de voitures.

Aujourd'hui, les principaux défis pour les captives automobiles sont l'augmentation de la réglementation en matière de crédit et le changement dans le comportement du consommateur : « *from owning a car to using a car* ».

Erhard Paulat est Vice-Président exécutif de GM Financial, captive automobile, présente dans 18 pays. Il souligne que la stratégie de sa société repose essentiellement sur la bonne connaissance de la clientèle.

Erhard Paulat rappelle notamment quelques données générales sur la population en Europe. Aujourd'hui près de 20 % des habitants de l'Europe sont âgés de plus de 60 ans. L'espérance de vie augmente (les personnes âgées vivent plus longtemps). Davantage d'achats sont réalisés par des femmes (70 % du total).

Enfin, il souligne l'importance d'adopter les nouvelles technologies. Les opportunités pour l'avenir peuvent se trouver notamment dans le développement des plates-formes de financement participatif.

Gianluca Soma, précise, quant à lui, que son établissement continue à s'adapter à l'environnement actuel notamment en développant de nouvelles compétences, en améliorant son efficacité opérationnelle ou en mettant en place de nouveaux produits adaptés aux besoins des consommateurs.

■ PN



⁴ Source : IMF world Economic Outlook update, janvier 2013

L'avenir du crédit à la consommation

Des leaders sur le marché européen partagent leurs points de vue sur ce qu'ils considèrent être les principaux défis et opportunités pour l'avenir du crédit à la consommation, en ce qui concerne notamment la gestion du risque, les prêts responsables, les canaux de distribution, les nouveaux produits et l'impact de l'évolution de la technologie sur le métier

Gerard Grimes, Manager Directeur, Hitachi Capital Consumer Finance

Frederic Mazurier, CFO, Banque Carrefour

Chiaffredo Salomone, CEO, Findomestic Banca

Chiaffredo Salomone, CEO, Findomestic Banca

Trois sujets importants pour l'avenir du crédit à la consommation : la réglementation, les nouvelles technologies et l'augmentation du coût du risque

Depuis quelques années on assiste à l'accumulation d'une réglementation de plus en plus contraignante, ce qui pose souvent des problèmes d'interprétation. Par ailleurs, les consommateurs sont mieux informés et disposent de plus de moyens pour se faire entendre (associations de consommateurs, forums, réseaux sociaux,...).

Dans ce contexte, Findomestic a lancé de nouveaux produits adaptés aux besoins de ses clients (prêt personnel « sans frais », compte de dépôt,...) et a dématérialisé sa procédure de souscription des prêts personnels. Les documents ne sont plus imprimés mais signés électroniquement par le client et le prêt est accepté en moins de 30 minutes. Des applications pour téléphone mobile sont également proposées aux clients qui utilisent davantage les réseaux sociaux pour entrer en contact avec Findomestic. Le développement technologique ne remplace cependant pas le contact en face à face qui reste, à ce stade, le plus utilisé.

Enfin, Chiaffredo Salomone indique qu'il existe une forte corrélation entre la situation économique dégradée, l'augmentation du taux du chômage et l'augmentation du coût du risque pour les établissements spécialisés. En conséquence, Findomestic a fait du crédit responsable son cheval de bataille. Ainsi il s'engage à :

- lutter contre le surendettement,
- favoriser et élargir l'accès au crédit,
- prendre soin des clients de manière flexible,
- aider les clientèles en difficultés.

Frederic Mazurier, CFO, Banque Carrefour

Créée en 1981 avec le lancement des cartes PASS, Carrefour Banque a développé progressivement son offre en proposant du crédit affecté, du prêt personnel, du crédit renouvelable et du rachat de crédits. En 2012, 8,3 Md€ d'euros de paiements sont réalisés avec la carte PASS. Carrefour Banque propose également la carte PASS MasterCard qui peut être utilisée hors de l'enseigne Carrefour, en France comme à l'étranger. Depuis 2012, Carrefour Banque a diversifié sa gamme de produits en proposant à ses clients un livret d'épargne, une assurance-vie, un compte à terme et la location de certains biens.

Dans un contexte économique difficile, Carrefour Banque a distribué 1,4Md€ de nouveaux crédits en 2012. Ses performances commerciales résultent d'une stratégie de diversification de l'offre, de nouveaux outils proposés aux clients (site internet et applications pour téléphone mobile) et de diversification des sources de refinancement pour satisfaire aux nouveaux ratios de Bâle III (émission obligataire).

■ PN





LEASEUROPE

Innovation et excellence selon Ferrari

Intervention d'Avv. Luca Cordero di Montezemolo, Chairman of Ferrari

Avec les pâtes et le foot, Ferrari est largement considéré comme le troisième cadeau de fierté nationale dont chaque nouveau né Italien bénéficie à sa naissance. L'assemblée a donc salué comme il se doit le président de l'une des plus prestigieuses firmes automobiles internationales.

Dans son intervention résolument dédiée au thème du Congrès consacré à la participation du leasing à la croissance et à l'innovation, Luca Cordero di Montezemolo rappelle quels sont, selon lui, les principes de l'innovation. **L'innovation est avant toute chose dans l'esprit.**

Chez Ferrari, l'innovation se décline autour de sept axes fondamentaux : **(1) la passion**, partagée par chaque salarié, génère la créativité, la volonté de travailler ensemble et la motivation personnelle ; **(2) l'extrême degré de technologie** : la recherche technologique est une condition *sine qua non* pour le développement, sans quoi l'entreprise paiera tôt ou tard le retard pris (la Formule 1 génère 80% des améliorations technologiques) ; **(3) la beauté**, à la fois classique et design : les innovations doivent pouvoir rappeler l'héritage et la mémoire ; **(4) l'émotion de la conduite**, de la boîte de vitesse au son du bruit du moteur, caractéristique, chaque élément devant procurer une sensation unique;

(5) l'organisation : l'innovation doit se retrouver dans l'agencement des postes de travail et favoriser la satisfaction de chaque personne investie dans la réalisation du produit ; **(6) la concurrence** : quelle concurrence ? ; **(7) la personnalisation** : 80 % des Ferrari sont personnalisées.

Pour Luca Cordero di Montezemolo le secret de l'innovation réside dans la capacité à : **(1) se former, (2) regarder autour de soi.**

Parmi les objectifs de la firme, faire prévaloir l'exclusivité, limiter le nombre de véhicules produits malgré la demande, **développer le financement via le leasing**. Ferrari consacre 25 % de ses revenus à l'innovation. Cette stratégie se révèle payante.



Le leasing pour la croissance

Intervention de Massimiliano Moi, Chairman Leaseurope

Le message prioritaire de la profession au niveau européen, que chacun doit s'efforcer de relayer aussi souvent que possible, est que **le leasing est un réel support pour la croissance européenne**.

Que représente l'industrie du leasing ?

- **Un indicateur représentatif de l'évolution de la croissance du PIB 9 mois à l'avance** car la signature des contrats de financement des investissements de long terme intervient, en moyenne, 3 trimestres avant leur réalisation ;
- Statistiquement, **1 % de croissance du leasing entraîne 0,6 % de croissance dans de nouveaux emplois ;**
- **Un soutien à l'innovation**, grâce au financement pour environ 22 milliards d'euros des dépenses de recherche et développement des entreprises européennes, **soit une contribution à l'augmentation de la compétitivité d'environ +2 % et à la productivité d'environ +0,6 % ;**
- **Un soutien à la ré-industrialisation ;**
- Un partenaire pour les petites et moyennes entreprises ;
- Un acteur du développement durable via le financement de matériel sans cesse plus sobre du point de vue environnemental ;
- **Le chaînon manquant entre industriels, fournisseurs de services, banques et utilisateurs finaux.**

Les établissements de leasing, par leur place centrale, doivent informer chaque acteur et créer les connections utiles au développement de tous.

Pour Massimiliano Moi, la cible est claire : les établissements de crédit-bail doivent parvenir à **atteindre 30 % de part de marché** dans le financement des investissements réalisés. Il achève son intervention par ces mots :

« Leasing for growth ! Leasing for growth ! Leasing for growth ! »

TABLE RONDE

LE POINT DE VUE DES CLIENTS ET DES PARTENAIRES DE L'INDUSTRIE DU LEASING

John Benett, Principal, JB Associates

Représentants des utilisateurs finaux

Andrea de Vido, CEO, Finanziaria Internazionale

Gerhard Huemer, Director for Economic and Fiscal Policy, UEAPME

Ivo Hykys, Head of Fleet Management, Siemens Czech Republic

Ralph Ruckgaber, Former Global Lead Fleets at IBM

Représentants des vendeurs

Ken Briffa, Director Services, Technogym

Edward Hetherington, Chairman, Doosan Infracore Financial Solutions

Henrik Jakobsen, Nordic Director, Atea Finance

Frédéric Le Verdier, Senior Director, Toyota Matériel Handling Financial Solutions

Successivement, les utilisateurs finaux des produits de l'industrie du leasing et les vendeurs intervenant largement dans leur commercialisation ont partagé leur expérience et leurs attentes sur cette industrie.

Pour les clients, ils confirment notamment les avantages certains que procurent le leasing, en particulier **l'accompagnement des PME**, la sécurité dans le montage du financement, l'accès à de nombreux services et la possibilité de confier la charge de nombreuses tâches au crédit-bailleur.

Ils restent globalement très attentifs à la **recherche d'un partenaire avant même la question du prix de la prestation**. Pour certains, le premier point regardé est le rapport prix/services, tellement l'aspect services est déterminant. Bien entendu, le prix ne doit pas néanmoins être prohibitif et entraver l'accès au financement que seuls les établissements de leasing peuvent encore garantir à des entreprises de tailles réduites.

Parmi les **innovations** observées par les preneurs, ces derniers relèvent notamment l'augmentation précisément de l'offre de services, la réduction de la charge administrative qui leur incombe et la plus grande simplicité, même si le leasing reste perçu comme un produit complexe et pas plus simple qu'un crédit moyen terme classique. Est également salué, **l'optimisation du conseil** apporté et le caractère très professionnels des établissements.

En conclusion, les participants ne relèvent aucun frein à l'utilisation du leasing et **plébiscitent largement une intégration encore plus forte des services dans le financement sous forme de package**, ce qui marque véritablement la différence et tout l'attrait du crédit-bail.

Pour les vendeurs, l'attente est relativement claire : ils ne veulent pas seulement travailler avec les bailleurs, mais comme les utilisateurs, ils souhaitent développer un véritable partenariat avec eux. Il est fondamental pour eux que l'industrie du leasing s'investisse et comprenne véritablement le métier de leurs vendeurs pour leur fournir les solutions financières et de services les plus performantes.

Certains vendeurs ont en effet des attentes parfois plus axées sur une solution crédit-bail, d'autres locatives, d'autres encore sur la

fourniture de services à forte valeur ajoutée. Leur attente n'est plus seulement de disposer d'un produit financier mais de solutions financières.

Une autre demande consiste également à ce que le crédit-bailleur, qui dispose de nombreuses informations en tout genre compte tenu de sa situation centrale dans le tissu des relations fabricant, prestataires, banques et clients, les partage avec les vendeurs afin que ceux-ci puissent augmenter leur recherche de clientèle et leur taux de pénétration.

Est également formulé le souhait de voir se développer l'utilisation des nouvelles technologies, notamment la dématérialisation des signatures de contrat afin d'aller plus vite et de simplifier les relations commerciales.

■ CR



LES AVANTAGES DU LEASING DANS LE NOUVEL ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le projet de norme comptable de l'IASB sur les contrats de location

Intervention de Patrina Buchanan, Technical Principal, IASB

Dans son intervention, Patrina Buchanan rend compte des premiers retours obtenus des parties prenantes sur le projet de réforme de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Pour la comptabilisation des opérations chez le locataire, elle indique notamment que, globalement, les investisseurs et les analystes soutiennent le projet, en particulier en ce qui concerne la création d'un actif et d'un passif, et du fait que les annexes actuelles se révèlent insuffisantes. Pour certains, il serait bon que l'ensemble

des locations soient traitées comme des « finance leases ». La plupart des préparateurs seraient également en phase avec le projet de norme mais resteraient cependant attentifs à la complexité (entre autre la crainte d'un double modèle de comptabilisation). D'autres ne sont pas favorables au projet notamment au regard du rapport coût / avantages. Ce dernier point est également un sujet d'attention des autorités régulatrices.

Sur les questions relatives aux valeurs résiduelles garanties, aux loyers variables ou fixes et aux options, la plupart des investisseurs et analystes reconnaissent les simplifications du nouvel exposé-sondage et demandent à ce que des annexes encadrent bien les loyers variables et les options. Pour les préparateurs et autres parties prenantes, ils demandent à ce que des précisions soient données notamment quant à la notion d'« intérêt économique significatif » et à la réévaluation.

Pour la comptabilisation chez le bailleur, les investisseurs et analystes sont préoccupés par la comptabilisation des biens relevant du type A, notamment pour les biens dont la durée de vie est très longues (wagons, satellites, avions, etc.). Certains suggèrent de ne pas toucher à la comptabilisation chez le bailleur. Pour les bailleurs, tous ne partagent pas les propositions du nouveau projet. Ils restent particulièrement attentifs

à la complexité introduite et à la volatilité du compte de résultat. Certains suggèrent de ne pas toucher à la comptabilisation chez le bailleur notamment au regard du rapport coût/bénéfice.

Concernant le champ d'application de la nouvelle norme, l'IASB note un accord général concernant la définition d'un contrat de location, même si des préoccupations demeurent au sujet de la distinction entre un contrat de location et un contrat de services.

Enfin, au sujet des annexes, pour les préparateurs celles-ci sont excessives. D'un autre côté, certains investisseurs et analystes demandent des annexes supplémentaires. Pour la question de la transition entre l'ancienne et la nouvelle norme, les parties prenantes attendent de la simplification. Pour l'entrée en vigueur, une longue période de préparation est souhaitée.

En termes de calendrier, une re-délibération conjointe IASB/FASB devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre 2013 au terme de l'analyse de toutes les réponses reçues à l'exposé sondage. La suite du calendrier sera établie selon l'ensemble de ces résultats.

■ CR



FAIRE LE FUTUR

Statistiques Leaseurope

Intervention de Chris Boobyer, Senior Partner, Invigors EMEA

Chris Boobyer livre les principales tendances statistiques de la période écoulée. Il relève notamment que sur un total de 252,6 milliards d'euros de production en 2012 (en baisse de -2,6 % par rapport 2011), le leasing immobilier représente une production de 16,6 milliards d'euros (en baisse de -32,3 %) tandis que le leasing mobilier atteint 236 milliards d'euros (en progression de 0,6 %). L'évolution devrait néanmoins se redresser sur la période 2013 au regard de celle des investissements européens et du PIB.

D'une manière générale, les pays du bassin méditerranéen (Portugal, Espagne, Italie notamment), subissent des difficultés plus importantes que les autres pays membres de

Leaseurope, et ce quels que soient les secteurs d'activités. Les taux de pénétration du leasing mobilier dans le financement de ces pays sont d'ailleurs compris entre 10 et 15 % (sauf le Portugal entre 15 et 20 %) alors que les autres pays de la zone atteignent 20 à 25 % pour l'Allemagne, la Norvège, la Finlande et la Belgique. La France, la Pologne et la Lituanie atteignent 25 à 30 % de pénétration tandis que les meilleurs dépassent les 30 %, Grande-Bretagne, Suède, Estonie, et Lituanie notamment. Le taux de pénétration moyen en immobilier baisse en 2012 pour atteindre 3 %.

Sur la base d'une sélection d'indices de Leaseurope, entre 2010 et le 2^{ème} trimestre 2013, on observe que le taux de profitabilité est relativement stable, que le ratio coût sur

revenu est également stable, qu'en revanche le coût du risque a régulièrement augmenté depuis 2011, même s'il reste à un niveau inférieur à 1 %.

Interrogés en juin 2013 sur leur vision pour les six mois à venir, les dirigeants d'établissements tablaient globalement sur une stabilité des volumes, une augmentation des créances douteuses et une baisse des marges. Dans ces conditions, le niveau des profits ressort à la baisse par rapport à 2012. Dès lors plusieurs scénarii se profilent selon ces indices de confiance : on pourrait devoir attendre encore une voire deux années avant que ne se dessine une remontée de l'activité.

Trois projets innovants pour le futur de l'industrie du leasing

Intervention de Chris Boobyer, Senior Partner, Invigors EMEA

Au sein d'un Conseil de Leaseurope dédié, les Présidents ont voulu que les établissements leaders de l'industrie du leasing mènent une réflexion sur les défis auxquels leurs activités doivent faire face, et sur l'avenir de la profession.

Parmi les différents sujets proposés, dont la profitabilité, les ressources humaines, les clients, la concurrence, etc., celui de l'innovation a finalement retenu l'assentiment de tous. Il a dès lors été proposé aux « nouveaux talents » des établissements volontaires de participer à l'appel à projets. Les personnes intéressées étaient donc invitées à faire une présentation sur un produit ou un processus innovant, une stratégie de recrutement ou de conservation des salariés, ou une nouvelle voie pour promouvoir sur les cinq prochaines années une croissance durable et profitable de l'industrie du leasing.

Plus d'une douzaine de projets ont été présentés en juillet. Les groupes sélectionnés ont travaillé en août pour une première présentation en septembre ; la présentation finale à la profession des trois projets gagnants devant se tenir à Rome en octobre.



1^{ère} marche du podium : “Ecoreward : an incentive programme for clients and drivers”

Paul Stirn – ALD Automotive (project leader), Alberto Petroni, Marcin Podwojski, Airlie Smith, Juho Väinölä

Dans un environnement européen qui travaille à la réduction des émissions de CO2 et au renforcement des critères applicables aux véhicules, agir sur le niveau de consommation d'essence des conducteurs et favoriser l'introduction de la télémétrie dans les véhicules apparaissent comme deux vecteurs prometteurs pour atteindre les objectifs verts.

Le cœur du concept vise à récompenser tant l'entreprise locataire que chaque conducteur pris individuellement.

Pour l'entreprise locataire, qui participe financièrement aux coûts d'installation de la télémétrie, le respect des objectifs de consommation d'essence fixés avec l'établissement de leasing, peuvent lui procurer différents niveaux de réductions lors du renouvellement des flottes de véhicule. Par ailleurs, l'entreprise dispose de l'ensemble des résultats de la télémétrie, ce qui lui permet d'améliorer la gestion de son

parc de véhicules et de sensibiliser les conducteurs pour améliorer leur comportement en termes de conduite. A terme, le coût total pour l'entreprise locataire doit s'en trouver réduit financièrement et son image d'entreprise “socialement responsable” améliorée, compte tenu de la réduction globale des émissions de CO2 de sa flotte de véhicules.

Pour le conducteur, dont la participation est essentielle, il est tout aussi fondamental de l'intéresser et de le récompenser. Son intérêt peut être suscité par les résultats de la télémétrie retraçant sa façon de conduire et les suggestions à lui communiquer afin qu'il améliore sa consommation d'essence et réduise ses émissions de CO2. La récompense envisagée serait que l'entreprise locataire lui offre un chèque cadeau d'essence dont la valeur serait de la moitié de l'économie d'essence qu'il a su générer par sa conduite sobre par période de trois mois.

Pour l'industrie du leasing, une telle proposition

commerciale et technique, dont le coût d'implantation reste raisonnable, devrait permettre aux établissements d'améliorer la fidélisation de leur clients locataires, de réduire les coûts du produit, d'améliorer la gestion des flottes de véhicules loués ainsi que l'image d'une profession qui propose des solutions concrètes pour s'inscrire dans la politique environnementale de réduction des émissions de CO2.

Pour les participants au congrès, interrogés sur cet exposé, ce projet a été considéré comme très innovant et ayant les plus grandes chances d'être rapidement mis en œuvre par les établissements.

Les leaders de l'industrie vendent le leasing à leurs partenaires clés

Modérateur : **Chris Cooper**, Managing Director, Challenge Consulting
Orateurs : **Marie-Christine Ducholet**, CEO, Société Générale Equipment Finance ; **Jürgen Mossakowski**, CEO, CHG-MERIDIAN ; **Jukka Salonen**, CEO, Nordea Finance

Des duels en l'honneur du Leasing !

Trois des plus fameux dirigeants de l'industrie du leasing se sont livrés, sans merci, à trois joutes cordiales destinées à faire la promotion de leur métier.

Au cœur des trois combats : l'âme du leasing ! Quels arguments pour convaincre les jeunes talents de rejoindre notre industrie, lesquels pour convaincre nos clients de choisir le financement en leasing, lesquels enfin pour convaincre les investisseurs de l'intérêt majeur que représente cette industrie au service de l'économie réelle ?

Incontestablement, la grande gagnante de ces confrontations est la profession de par sa richesse, sa diversité et son attractivité !



2^{ème} marche du podium : “Creating a community and a subscription based model for the availability of equipment”

Etelvina Saavedra – Société Générale Equipment Finance (project leader), Brigitte Rebhan, Hywel Prewett, Luca Samorì, Marco Ripamonti, Michal Meclowski

Le projet part des constats selon lesquels, les entreprises, notamment les PME, peinent à acheter ou prendre un bien en leasing, ont besoin d'un actif pour une période limitée (celle d'un projet), ne peuvent gérer tous les aspects liés à un actif, ne disposent pas des ressources suffisantes et souhaiteraient appartenir à une communauté de professionnels qui partagent les mêmes aspirations.

Ces éléments posent le point de départ du sujet : la profession peut-elle offrir ce partage d'actifs (équipement matériel et industriel de seconde main notamment), en incluant l'ensemble des services traditionnellement proposés (assurance, maintenance, essence, avec ou sans conducteur d'engin, etc.), pour une courte durée (ou une durée flexible de type 3, 6, 9 mois ou plus), et pour un prix approprié.

Pour les promoteurs du projet, la réponse pourrait passer par un schéma où l'entreprise, après avoir souscrit une « carte de membre » (leasing pass) pour appartenir à la communauté des entreprises bénéficiant du service, pourrait accéder au parc des matériels susceptibles de lui être loués selon ses critères. Il appartiendrait alors aux établissements de leasing de savoir répondre aux demandes et aux événements susceptibles d'intervenir pendant la vie de cette location intervenant avant la revente ou le remarketing du produit par l'établissement.

Du point de vue des établissements, ce nouveau cycle de vie des actifs mis en commun devrait permettre d'attirer de nouveaux clients (ceux qui ne peuvent ou ne veulent acheter ou prendre un bien en leasing “traditionnel”) et d'accroître globalement la fidélisation.

Cette nouvelle utilisation des biens devrait également générer des économies d'échelle, une utilisation et un amortissement accrus des biens et des revenus supplémentaires. Pour les utilisateurs, une nouvelle souplesse s'offre à eux. Elle leur ouvre de nouveaux réseaux de contacts et d'échanges au sein d'une communauté d'intérêts ainsi que l'assurance de traiter avec un seul interlocuteur proposant tous les services.

Pour les participants au congrès, interrogés sur cet exposé, ce projet a été considéré comme particulièrement innovant avec de chances sérieuses d'être mis en œuvre, mais qui nécessite que les établissements s'organisent.

3^{ème} marche du podium : “Applying a P2P platform to leasing”

Vincent Romanelli – Investec Asset Finance (Project Leader), Gernot Prettenthaler, Kari Makela, Helga Laureys, Frits Engelaer

Pour les promoteurs du projet, l'industrie du leasing a besoin de s'orienter et de soutenir le développement du financement « peer to peer » à destination des PME.

Sur la base du double constat, d'une part, de la perception par le public que les banques ne financent plus les PME, et d'autre part, que les établissements de leasing proposent des produits et travaillent avec des entreprises (des marques) dont ils peuvent être fiers, l'industrie du leasing doit faire savoir que le leasing est disponible et accessible, notamment par les nouveaux canaux de financement à l'heure actuelle en fort développement.

A ce titre, les établissements de leasing doivent réfléchir à la manière d'intégrer dans leurs process le financement pouvant provenir de la nouvelle communauté, souvent appelé le “crowdfunding”. A ce stade, les éléments favorables tiennent notamment à la taille des établissements de leasing aptes à s'adapter et à la volonté d'investisseurs en quête de retours sur investissements supérieurs aux taux d'intérêt actuels. Néanmoins, certaines faiblesses sont identifiées quant à la création d'une structure durable et rentable ayant la capacité de mobiliser des fonds auprès d'un “public d'investisseurs de détail”.

Des opportunités se présentent en revanche en termes de diversification des fonds de

refinancement et de la capacité à utiliser les investisseurs privés prêts à s'engager et à en attirer de nouveaux dans l'avenir. Enfin des inquiétudes pourraient naître pour les établissements déjà installés sur ce segment, avec le risque de créer une confusion des genres par rapport à l'image traditionnelle des établissements, et le risque également d'accroître la réglementation en la matière.

En conclusion, il appartient aux établissements de rester dans des schémas du passé ou de s'inscrire dans ceux du futur.

Pour les participants au congrès, interrogés sur cet exposé, ce projet a été considéré comme innovant, voire d'avant-garde, dont les chances de mise en œuvre dépendent d'une réflexion à mener par les établissements.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Modification du Règlement de la Médiation ASF

Suite à la directive européenne relative à la médiation bancaire qui a donné lieu à la publication d'une recommandation du comité de la médiation bancaire le 30 avril 2013, le règlement de la Médiation ASF a été mis à jour, en concertation avec les organisations de consommateurs et le médiateur de l'ASF.

Le Règlement porte désormais le nom de « Charte de la Médiation ASF ».

Le Médiateur est **désigné** après consultation préalable des organisations de consommateurs participant aux travaux de concertation à l'ASF, par le Conseil de l'ASF.

La **durée du mandat** du Médiateur est **portée à trois ans** au lieu de deux précédemment. Ce changement de durée ne s'applique pas au mandat en cours.

Le **champ de compétence du Médiateur** est **élargi** notamment aux litiges intervenant dans les opérations de monnaie électronique, de commercialisation de produits d'assurance, de mise en œuvre et d'application des mesures d'un plan de surendettement.

Le Médiateur dispose d'un **délai de deux mois pour rendre son**

avis à condition de disposer de tous les éléments nécessaires à l'instruction du dossier.

La Charte de la Médiation ASF est disponible sur le site de l'ASF.

Projet de loi relatif à la consommation

Le projet de loi relatif à la consommation a été examiné en seconde lecture à l'Assemblée nationale en Commission des affaires économiques le **19 novembre**. L'examen en séance est prévu pour les **9, 10 et 16 décembre**.

Le MEDEF, dont l'ASF préside le groupe de travail sur le crédit à la consommation, a été mobilisé sur le sujet et un courrier reprenant les préoccupations communes aux membres du MEDEF, a été envoyé à Benoit Hamon et Razzy Hammadi, rapporteur du projet à l'Assemblée. L'ASF en a relayé le message au Premier ministre et au ministre des Finances, avec un argumentaire plus détaillé.

Position de l'ACPR relative à l'application du règlement n°97-02 aux IOBSP

Après plusieurs réunions de concertation auxquelles l'ASF a participé, l'ACPR a publié le 13 novembre dernier une position relative à l'application du règlement n°97-02 aux établissements de crédit ayant recours à des IOBSP pour la commercialisation de leurs produits et services.

Dans ce document, d'application immédiate, l'ACPR considère que lorsqu'un établissement confie à des mandataires, exclusifs ou non, de manière durable et à titre habituel la commercialisation de leurs produits, cette prestation relève des activités externalisées au sens du règlement n°97-02 et, à ce titre, les mandataires doivent respecter les modalités de contrôle spécifiques prévues à cet effet.

Les courtiers, quant à eux, parce qu'ils agissent en vertu d'un mandat de leur client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit, sont exclus du périmètre de l'externalisation. Les opérations conclues par l'intermédiaire d'un courtier relèvent néanmoins du dispositif de contrôle interne de l'établissement.

On note que les modalités de contrôle attendues des établissements de crédit s'inscrivent dans le principe général de proportionnalité du contrôle interne fixé à l'article 1er du règlement n°97-02 (contrôle adapté à la nature et au volume d'activité, à la taille, à l'implantation et aux risques auxquels la société est exposée).

Travaux de mise en place de Points Conseil Budget

Les travaux de mise en place au niveau national d'un réseau de Points conseil budget, auxquels l'ASF participe, se poursuivent. La dernière réunion du Comité de pilotage aura lieu le 19 décembre.

Les travaux se conclueront par des recommandations qui feront l'objet d'un rapport de synthèse remis en décembre 2013 à Marie-Arlette Carloti, ministre en charge des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions.

Afin de faire le point sur le sujet et identifier les grandes orientations à retenir, notamment pour ce qui concerne la structuration du réseau et son financement, une réunion s'est tenue à l'ASF le 27 novembre.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Bâle III – CRD4 / CRR4

Les textes CRR (règlement) et CRD4 (directive) relatifs aux règles applicables aux fonds propres des établissements de crédit ont été adoptés en juin 2013. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014, notamment pour le règlement qui est d'effet direct et ne nécessite pas de transposition en droit national. Pour ce qui concerne la directive, les travaux de transposition au niveau national se poursuivent.

Pour les opérations de crédit-bail, la traduction du terme « lease » est toujours en cours de discussion. La position de l'ASF, coordonnée avec le SNLVLD, reste celle visant à obtenir une traduction dans les textes français par « contrats de crédit-bail ou de location » et, à défaut, par « contrat de location avec ou sans option d'achat ».

Nouveaux statuts

Les discussions en cours tendent à confirmer une orientation vers une réglementation dite « Bâle III allégée » plutôt qu'une réglementation « Bâle II renforcée ». Ce renforcement semble découler de la perspective de la future supervision bancaire européenne.

Le décret relatif au recueil de fonds remboursables du public est en cours de finalisation. Il a été examiné par le Conseil d'Etat et devrait être prochainement publié au Journal officiel. On rappelle qu'il détermine la ligne de partage entre

établissement de crédit (EC) et société de financement (SF).

Le texte relatif au régime prudentiel (arrêté à venir) définitif n'est toujours pas connu alors que l'option pour le statut SF versus EC a débuté le 1^{er} octobre 2013. Une réunion tenue à la DGT fin octobre puis le CCLRF du 11 décembre confirment que le texte devrait paraître avant la fin 2013.

L'ASF, soucieuse de ce décalage du calendrier demande aux autorités compétentes de tirer les conséquences juridiques et prudentielles de cette situation. En effet les établissements peuvent difficilement se déterminer sans connaître les textes définitifs.

IAS Fiscalité – Révision de la norme IAS 17 sur les « leases »

Après le « discussion paper » de mars 2009 et le premier exposé sondage d'août 2010, l'IASB et le FASB ont publié le 16 mai 2013 le nouvel exposé-sondage sur la réforme de la norme IAS 17. Ce document était soumis à consultation jusqu'au 13 septembre 2013. L'ASF a adressé sa contribution le 13 septembre 2013 à l'IASB.

Relance du groupe de travail « Nouveau régime CBI »

Les travaux du groupe de travail ont permis de faire un certain nombre de propositions actuellement en cours de finalisation. L'objectif est de pouvoir les présenter dans le cadre des projets de loi de finances

rectificative et, le cas échéant, dans d'autres véhicules législatifs dédiés.

Interdépendance des contrats

Un groupe de travail ASF a permis, en présence d'Yves Gérard, conseiller doyen à la Cour de cassation, qui a participé au délibéré ayant conduit aux deux arrêts de la chambre mixte de la Cour de cassation du 17 mai 2013, de traiter la question de l'interdépendance entre contrat de location financière et contrat accessoire. Les réflexions sur cette jurisprudence, dont les conséquences sont très lourdes pour la profession, vont se poursuivre dans le cadre de groupes de travail dédiés.

Et aussi ...

- Projet de loi « Artisanat, commerce et TPE »
- TVA et subventions
- Travaux relatifs au blanchiment
- Intermédiaires en opérations de banque
- Conséquences de la suppression de la taxe professionnelle
- Réforme des valeurs locatives foncières
- Délais de paiement et co-baillage...

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

FINANCEMENTS

FINANCEMENT IMMOBILIER

Bâle III – CRD4 / CRR4

Les textes CRR (règlement) et CRD4 (directive) relatifs aux règles applicables aux fonds propres des établissements de crédit ont été adoptés en juin 2013. Ils entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014, notamment pour le règlement qui est d'effet direct et ne nécessite pas de transposition en droit national. Pour ce qui concerne la directive, les travaux de transposition au niveau national se poursuivent.

Nouveaux statuts

Les discussions en cours tendent à confirmer une orientation vers une réglementation dite « Bâle III allégée » plutôt qu'une réglementation « Bâle II renforcée ». Ce renforcement semble découler de la perspective de la future supervision bancaire européenne.

Le décret relatif au recueil de fonds remboursables du public est en cours de finalisation. Il a été examiné par le Conseil d'Etat et devrait être prochainement publié au Journal officiel. On rappelle qu'il détermine la ligne de partage entre établissement de crédit (EC) et société de financement (SF).

Le texte relatif au régime prudentiel (arrêté à venir) définitif n'est toujours pas connu alors que l'option pour le statut SF versus EC a débuté le 1^{er} octobre 2013. Une réunion tenue à la DGT fin octobre puis le CCLRF du 11 décembre confirment que le texte, devrait paraître avant la fin 2013.

L'ASF, soucieuse de ce décalage du calendrier, demande aux autorités compétentes de tirer les conséquences juridiques et prudentielles de cette situation. En effet, les établissements peuvent difficilement se déterminer sans connaître les textes définitifs.

Projet de décret relatif au TAEA

Dans le cadre des discussions relatives à l'élaboration du décret portant sur le TAEA (taux annuel effectif de l'assurance), l'ASF reste attentive à ce que les formules de calcul préconisées puissent convenir au financement immobilier. En effet, à la différence du crédit à la consommation où les assurances sont toutes facultatives, l'une des particularités du financement immobilier est que certaines assurances sont obligatoires et donc nécessairement intégrées dans le TEG.

Projet de loi ALUR

Dans le cadre de ce projet de loi, l'ASF est intervenue plus particulièrement sur le point visant à compléter l'obligation du compte séparé pour une copropriété, introduit par l'article 26 du projet de loi, afin que la faculté soit donnée aux établissements prêteurs de pouvoir prélever la part d'un emprunt collectif revenant à un copropriétaire directement sur le compte bancaire de celui-ci, avec l'accord du syndic. Ceci répond à un souci d'efficacité et de rapidité dans le traitement de ces opérations.

A ce stade des discussions, cette demande n'a pas encore été prise en compte.

Plan Bâtiment Durable (PBD) 2012-2014

Dans le cadre du PBD, deux nouveaux sous-groupes de travail ont été installés les 2 et 8 octobre. Il s'agit des sous-groupes « maquette numérique (BIM)¹ et gestion du patrimoine » et « rénovation énergétique et filière bâtiment ».

Ce second sous-groupe, lui-même divisé en deux ("Quels outils pour travailler ensemble" et "Quelles organisations pour l'offre groupée" ?) a plus particulièrement retenu l'attention de la Commission. L'ASF a d'ailleurs adressé une contribution dans le cadre du sous-groupe « offre groupée » et en suivra les discussions.

Une réunion devrait prochainement rendre publiques les conclusions d'un précédent GT relatif à l'« obligation de travaux de rénovation dans le résidentiel ».

Et aussi ...

- Projet de directive sur le crédit immobilier
- Travaux relatifs au blanchiment
- Mise à jour du livret crédit à la consommation
- Travaux du CCSF
- ...

➤ POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com

Petya Nikolova :
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

¹ Building Information Model (BIM) ou modèle d'information unique du bâtiment.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

Bâle III / CRD4/ Statuts

La Commission poursuit sa participation aux réflexions de place sur la mise en œuvre du nouveau statut de société de financement et du nouveau dispositif prudentiel Bâle III/CRD4. L'ASF a en outre participé le 23 octobre à une audition organisée par l'EBA sur les rapports relatifs au LCR qu'elle doit rendre fin 2013 à la Commission européenne (adoption d'un acte délégué prévu en juin et application en janvier 2015). Préalablement à la réunion, l'Association avait adressé la position des facteurs français sur le LCR (ratio inadapté et souhait d'un régime spécifique).

Rencontre avec l'Inspection générale des finances

L'ASF a rencontré l'IGF dans le cadre de la mission qui a été confiée à cette dernière d'approfondir les travaux sur l'affacturage initiés dans le rapport Charpin de janvier 2013². Les réflexions portent notamment sur le statut de l'affacturage. Il a aussi été souhaité que cette nouvelle mission soit l'occasion de mettre en valeur le métier de l'affacturage.

EU Federation : Association européenne d'affacturage

Une étude pour appuyer l'action de communication et de lobbying d'EUF est actuellement

conduite sur l'impact de l'affacturage sur l'économie et sur les éventuels bénéfices du développement de ce métier pour les pays de l'UE. Le Comité juridique poursuit quant à lui son suivi des réglementations européennes susceptibles de concerner la profession. La dernière mise à jour de l'étude sur les régimes juridiques de l'affacturage dans les différents pays a été diffusée aux membres d'EUF et à leurs adhérents.

Réduction des obligations de transparence comptable des petites entreprises

L'ASF a participé durant l'été à une réflexion conduite dans le cadre d'un groupe de travail inter-administrations sur la réduction des obligations de transparence comptable des entreprises. Les débats se sont dans un premier temps focalisés sur la possibilité de rendre optionnelle pour les entreprises de moins de 10 salariés la consultation de leurs comptes via le greffe, puis sur des pistes pour étendre partiellement la confidentialité des comptes aux entreprises comprenant de 10 à 50 salariés.

L'ASF et les représentants des autres institutions financières et des sociétés d'information d'entreprise plaident pour que leurs membres respectifs puissent continuer à avoir accès aux comptes de toutes les entreprises, y compris lorsque ces dernières ont exercé l'option de

confidentialité. Des lettres en ce sens ont été adressées aux pouvoirs publics.

Statistiques

Le groupe de travail ad hoc nomenclature / statistiques poursuit ses réflexions en vue de l'enrichissement des statistiques de l'ASF sur l'affacturage.

Dématérialisation

En lien avec les autres acteurs français concernés et avec l'aide de consultants, l'ASF poursuit sa démarche visant à faire valider par l'ISO des messages normalisés destinés à être échangés entre les protagonistes de l'affacturage. Elle mène en parallèle une réflexion sur la possibilité d'articuler les travaux sur la dématérialisation de l'affacturage avec la messagerie sécurisée liée au SEPA (SEPA mail).

Observatoire des délais de paiement

La dernière réunion de l'Observatoire a porté sur les délais de paiement des collectivités locales. Cette question fera l'objet d'un focus dans le rapport annuel de l'Observatoire.

² Rapport de janvier 2013 sur l'assurance-crédit et l'affacturage.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES FINANCIERS

CAUTIONS

Communication

Les réflexions en vue d'une action de communication sur les cautions ont été interrompues en raison des impératifs du calendrier parlementaire.

La manifestation pourrait être replanifiée sous un angle différent.

Bâle III - CRD4 / statuts des sociétés financières

Plusieurs membres de la Commission Caution ont participé aux échanges entre l'ASF et l'Administration sur les questions de statuts et de régime prudentiel des sociétés de financement. La rédaction du projet d'arrêté « régime prudentiel » soumis à la profession est examinée avec soin pour que les sociétés de caution puissent continuer à exercer leur activité dans un cadre favorable pour tous s'agissant no-

tamment de la prise en compte des fonds mutuels de garantie dans les fonds propres de base et de l'éligibilité des garants à la réduction du risque chez le prêteur.

Projet de loi ALUR

L'ASF a été auditionnée le 11 juillet dernier par Daniel Goldberg, député de Seine-Saint-Denis, membre de la Commission des affaires économiques et co-rapporteur du projet de loi relatif au logement et à l'urbanisme (ALUR). Elle a formalisé ses principales observations, qui concernent les garants des agents immobiliers et des syndics de copropriété, dans un courrier adressé à Daniel Goldberg le 12 juillet. La profession renouvelle ses regrets de la suppression de l'obligation de garantie pour les transactionnaires ne maniant pas de fonds et souhaite notamment

voir confirmée l'obligation de garantie pour les syndics de copropriété ainsi qu'une représentation des garants au sein des instances professionnelles envisagées par le texte.

Le texte a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale.

L'ASF a d'autre part été saisie d'une demande relative aux prélèvements directs par le prêteur chez les copropriétaires co-emprunteurs.

Garanties délivrées par des entités non habilitées

L'ASF a été interrogée par un adhérent sur l'habilitation de plusieurs entités.

Les recherches effectuées n'ont pas permis d'identifier ces entités.

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

SERVICES D'INVESTISSEMENT

PSI

Rencontre entre le président de l'ASF et le président de l'AMF

En octobre, le président de l'ASF accompagné de professionnels a rencontré Gérard Rameix, président de l'AMF. Lors de cette rencontre ont été évoqués notamment les points suivants : la création du PEA-PME, les rétrocessions en gestion sous mandat et l'état d'avancement de la directive MIF 2, la directive AIFM et la mise en place du Référentiel de Place, les enjeux et les limites du crowdfunding, la situation d'Euronext ainsi que la taxe française sur les opérations financières.

Consultation AMF/ACPR sur le financement participatif « crowdfunding »

De manière générale, la profession n'a pas d'objection de principe mais ne souhaite ni distorsion de concurrence avec des acteurs très réglementés, ni risque excessif pour le consommateur. En conséquence elle n'est pas favorable à l'augmentation des seuils proposés dans la consultation et souligne la nécessité de procéder par étapes pour acclimater ce nouveau mode de financement.

Renouvellement du Collège et de la Commission des sanctions de l'AMF

L'ASF, à l'instar des autres organisations professionnelles a reçu un courrier de la DGT l'invitant à proposer des candidats pour un certain nombre de postes à pourvoir dans le Collège et la Commission des sanctions de l'AMF. Les nominations, dont le nombre exact reste à préciser, relèvent de la compétence du président de l'Assemblée nationale et, dans la plus grande partie des cas, du ministre de l'Economie.

Suite à ce courrier, l'ASF a transmis deux candidatures, une pour le Collège de l'AMF et l'autre pour la Commission des sanctions de l'AMF.

> POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Petya Nikolova :

01 53 81 51 65

p.nikolova@asf-france.com

CARNET

BUREAU DE LA COMMISSION AFFACTURAGE

Philippe Lepoutre, Administrateur-Directeur Général de CGA, a été réélu Président de la Commission.

Patrice Coulon, Directeur Général de GE FACTOFRANCE,

Bernard Muselet, Directeur Général Adjoint d'EUROFACTOR, et

Patrick de Villepin, Président-Directeur Général de BNP PARIBAS FACTOR, ont quant à eux été réélus Vice-Présidents.

BUREAU DE LA COMMISSION CAUTION

Michel Cottet, Directeur Général de SIAGI, a été réélu Président de la Commission.

Philippe Charpy, Président du Directoire de CGI BATIMENT, et

James Walker, Directeur Général Délégué de CRESERFI ont été réélus Vice-Présidents de la Commission.

BUREAU DE LA COMMISSION PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Dominique Goirand, Président-Directeur Général de FINANCIERE D'UZES a été réélu Président de la Commission,

Jean-Pierre Quatromme, Directeur de la Clientèle Privée Allianz de IMMOVALOR GESTION, et

Eric Wohleber, Directeur Général Succursale France de BLACKROCK ont été réélus Vice-Présidents de la Commission.

BUREAU DE LA COMMISSION FINANCEMENT LOCATIF DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES

Thierry Galharret, Responsable de BNP PARIBAS Lease Group, a été élu Président de la Commission,

Philippe Chédane, Directeur de l'exploitation de CM-CIC BAIL,

Didier Estèbe, Directeur Commercial Affacturage & Leasing France de CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, et

Thierry Fautré, Président de SIEMENS FINANCIAL SERVICES S.A.S. ont été élus Vice-Présidents de la Commission.

BUREAU DE LA COMMISSION FINANCEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS

Eric Spielrein, Administrateur-Secrétaire Général de la DIAC, et

François Langlois, Directeur des Relations Institutionnelles de BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, ont été réélus respectivement Président et Vice-Président de la Commission.

BUREAU DE LA COMMISSION CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Marianne Auvray-Magnin, Directeur Général de GENEFIM a été réélue Présidente de la Commission,

Christine Delamarre, Directeur Ingénierie et Support Direction Commerciale Leasing de CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, a été élue Vice-Présidente de la Commission,

Frédéric Jenin, Président du Directoire de CMCIC LEASE, a été réélu Vice-Président de la Commission,

Gérard Lévy, Responsable Département Immobilier et Environnement de BPIFRANCE FINANCEMENT a été réélu Vice-Président de la Commission.

BUREAU DE LA COMMISSION FINANCEMENT IMMOBILIER

Nicole Chavrier, Directrice des Relations Institutionnelles du CREDIT FONCIER DE FRANCE a été réélue Présidente de la Commission,

François Kliber, Directeur Général de GE MONEY BANK, et

Jean-Marc Vilon, Directeur Général de CREDIT LOGEMENT ont été réélus Vice-Présidents de la Commission.

COMMISSION SOCIALE

Valérie Paradis, Directeur des Ressources Humaines de DE LAGE LANDEN LEASING S.A.S. a été nommée membre de la Commission.

303 ADHÉRENTS À L'ASF

SECTION	Membres ¹	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	15	-	-
Crédit-bail immobilier	28	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	44	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	56	7	-
Financement immobilier	17	1	-
Prestataires de services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	40 (29)	2 (-)	- (-)
Sociétés de caution	29	-	-
Sociétés de crédit foncier	9	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	8	-	-
Sofergie	6	-	-
Activités diverses	23	2	-
Hors sections	-	-	12
TOTAL²	278	13	12

¹ Membres de droit et membres affiliés.

² Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.

ASF NOUVEAUX MEMBRES

MEMBRE DE DROIT

LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH

Société de financement de l'habitat du groupe LA POSTE

Président : **Yves BRASSART**

Directeur Général : **Stéphane MAGNAN**

MEMBRE AFFILIÉ

GE CAPITAL BANK LIMITED COMMERCIAL DISTRIBUTION FINANCE PARIS BRANCH

Agrément par le Conseil de l'ASF suite à l'absorption et au retrait d'agrément de GE COMMERCIAL DISTRIBUTION FINANCE S.A.

Responsable à l'étranger : **Ilaria DEL BEATO**

Responsable en France : **Bruno BRAURE**

Responsable en France : **Laurent LEPEU**

agenda actu

Assemblée Générale ASF.....	13 décembre
Commission FEP.....	13 décembre
Commission FLEE.....	20 décembre
Commission FI.....	8 janvier
Commission Sofergie.....	9 janvier
Conseil ASF.....	14 janvier
Commission CBI.....	16 janvier
Groupe de travail consommateurs.....	17 janvier

Notre Offre de Formations en 2014**Janvier-Février-Mars****Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr**

FORMATIONS	DATES	TARIF HT	PUBLIC CONCERNÉ	INTERVENANT-EXPERT
Actualité du droit du cautionnement	14 janvier	990 €ht	Juristes de contentieux, gestionnaires, commerciaux	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire Ancien directeur d'une société financière
Dispositions en vigueur en matière de construction d'immeubles	14 & 15 janvier	880 €ht	Public sensibilisé au droit de la construction	Jean Pierre BIGOT Notaire
Prévention du blanchiment	16 janvier	800 €ht	Correspondants TRACFIN, responsables anti-blanchiment des institutions financières	Valérie HAUSER Audisoft
Connaissance de l'environnement bancaire	16 & 17 janvier	1 100 €ht	Nouveaux collaborateurs ayant besoin de connaître les bases de la comptabilité bancaire	Patrick AUTEAU Formateur-Conseil
Le droit des entreprises en difficulté	21 janvier	990 €ht	Collaborateurs des services contentieux	Sabine HUTTLINGER Avocat à la Cour
Mieux se connaître pour mieux s'affirmer	21 & 22 janvier	715 €ht	Tous publics	Lionelle CLOOS Consultante en management
NOUVEAUTÉ Communiquer avec les médias	21 janvier	990 €ht	Direction générale, direction de la communication	Jean Christophe MOREAU Gérant JCh Moreau Consultants
Le coefficient de liquidité	23 janvier	880 €ht	Responsables en charge des états prudentiels	Patrick AUTEAU Formateur-Conseil
NOUVEAUTÉ Réussir son rapport annuel	23 janvier	990 €ht	Direction générale, direction de la communication, direction financière, secrétaire général	Jean Christophe MOREAU Gérant JCh Moreau Consultants
IOB / Crédit à la consommation	23 janvier & 11 février	880 €ht	Toutes personnes ayant à proposer un crédit à la consommation	Emile FURIO Consultant
Affacturation Initiation	24 janvier	825 €ht	Toute personne désirant connaître l'affacturation	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire Ancien directeur d'une société financière
Prélèvement SEPA après bascule « formation d'actualité »	24 janvier	990 €ht	Toute personne concernée par la gestion des paiements	Catherine GONDELMANN BREDIN Société Explain
Ratio de solvabilité	29 & 30 janvier	1 100 €ht	Analystes des risques bancaires	Patrick AUTEAU Formateur-Conseil
Prélèvement SEPA après bascule « formation d'actualité »	3 février	990 €ht	Toute personne concernée par la gestion des paiements	Catherine GONDELMANN BREDIN Société Explain
NOUVEAUTÉ Pratique du lobbying européen	4 février	650 €ht	Directeur Général, directeur des affaires publiques, directeur marketing, directeur communication, managers, juristes	Euralia Société de conseil en affaires publiques
NOUVEAUTÉ Sensibiliser à la prévention des risques psychosociaux dans les établissements de crédit	4 février	990 €ht	Responsable RH-Président CHSCT	Marie-Béatrice THOMAS Consultante RH-RS

FORMATIONS	DATES	TARIF HT*	PUBLIC CONCERNÉ	INTERVENANT-EXPERT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	4-5 & 6 février	880 €ht	Toute personne désirant connaître le crédit-bail mobilier	Sabine HUTTLINGER Avocat à la Cour David LACAÏLLE Directeur comptable Société Générale Mickael RAVEL DFDS Psa Peugeot Citroën
Mathématiques financières générales sous HP	4 & 5 février	990 €ht	Contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptable et financière	Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours HEC
Mathématiques financières à l'usage des crédits bailleurs	6 & 7 février	1210 €ht	Contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptable et financière	Nicolas VAN PRAAG Chargé de cours HEC
Bien préparer et vivre une retraite active	6 & 7 février	880 €ht	Tous publics	Marc KAISER Consultant
Authentification de documents d'identité	12 février	990 €ht	Banques et entreprises de crédits	Christophe NAUDIN Formateur de la Gendarmerie Nationale
Gestion des conflits et incivilités	13 & 14 février	880 €ht	Tous publics	Lionelle CLOOS Consultante en management
 Fonctionnement des institutions européennes	18 mars	650 €ht	Directeur Général, directeur des affaires publiques, directeur marketing, directeur communication, managers, juristes	Euralia Société de conseil en affaires publiques
Les fondamentaux de l'analyse financière	19 & 20 mars	1100 €ht	Cadres commerciaux, comités de crédits, responsables d'unités d'exploitation	Philippe MIGNAVAL Diplômé d'Études Supérieures Comptables et Financières
Le crédit-bail règles comptables et financières	20 mars	990 €ht	Collaborateurs devant participer à la comptabilisation des opérations de crédit-bail et assimilées	Patrick AUTEAU Formateur-Conseil
L'affacturage et ses risques	25 & 26 mars	1210 €ht	Toute personne désirant connaître et approfondir l'affacturage	Laurent LEMOINE Magistrat consulaire
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	26 & 27 mars	825 €ht	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux	Hervé SARAZIN Notaire SCP Pascal SIGRIST Avocat à la cour
NOUVEAUTÉ Conformité avec la réglementation AMF	27 mars	990 €ht	Juristes, responsables conformité	Patrick AUTEAU Formateur-Conseil
NOUVEAUTÉ Recouvrement de créances : marché des particuliers	27 mars	880 €ht	Chargés de recouvrement, managers	Emile FURIO Consultant

Exclusivement en INTRA ENTREPRISE

Recouvrement des créances au téléphone	Nous consulter pour le tarif	Personnels des services comptables et commerciaux	Lionelle CLOOS Consultante spécialisée dans les techniques de négociation et de recouvrement
Vendre au téléphone		Back offices, services clientèles, opérateurs de plateformes téléphoniques	Lionelle CLOOS Consultante spécialisée dans les techniques de négociation et de recouvrement

Dans vos agendas

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASF
MARDI 24 JUIN 2014

AVEC COMME INVITÉ D'HONNEUR

CHRISTIAN NOYER,
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

